



Doc. 15486
28 avril 2022

Sauvegarder et promouvoir la démocratie véritable en Europe

Amendement¹ n° 10

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans l'amendement 10, remplacer les mots «la démocratie véritable requiert que tout Etat membre s'abstienne totalement de menacer de recourir» par les mots suivants:

«tout Etat membre devrait s'abstenir de menacer de recourir ou de recourir»

1. 2022 - Deuxième partie de session

